



Beaujeu, le 1/07/2019

HORAIRES APPLICABLES A LA RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2019 DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE BEAUJEU

Madame, Monsieur,

- Les enfants ont classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Les horaires des accueils/garderies/études du matin et du soir restent inchangés : il y a **deux garderies différentes le matin**, l'une à l'école maternelle, l'autre à l'école élémentaire.
- Les lieux de **garderie / étude du soir sont inchangés**, respectivement dans les écoles maternelle et élémentaire, sauf le vendredi où les enfants sont regroupés à la maternelle. Une étude des effectifs de ce jour pourra conduire à une modification en cours d'année scolaire.

Les horaires sont les suivants :

	6h50	8h20	8h30	11h30	13h20	13h30	16h30	17h00	18h00
	8h20	8h30	11h30	13h20	13h30	16h30	17h00	18h00	18h15
Lundi	garderie	accueil	temps scolaire	garderie cantine	accueil	temps scolaire	garderie	garderie /étude	garderie
mardi	garderie	accueil	temps scolaire	garderie cantine	accueil	temps scolaire	garderie	garderie /étude	garderie
mercredi									
jeudi	garderie	accueil	temps scolaire	garderie cantine	accueil	temps scolaire	garderie	garderie /étude	garderie
vendredi	garderie	accueil	temps scolaire	garderie cantine	accueil	temps scolaire	garderie	garderie	garderie

ORGANISATION DES GARDERIES ET ETUDES

	heure début	heure de fin	durée	paiement	coût
garderie école maternelle étude école élémentaire	6h50	8h20	1h30	oui	0,50 € / 0h30
	11h30	13h30	2h00	non	
	16h30	17h00	0h30	non	
	17h00	18h00	1h00	oui	0,50 € / 0h30
	17h00	18h00	1h00	oui	1,00 €
	18h00	18h15	0h15	non	

Les garderies et études sont partiellement payantes selon les modalités ci-après :

- Dossier : il vous est demandé de remplir un dossier (attestation d'assurance Responsabilité Civile et fiche sanitaire) et de le transmettre à la Mairie avant le **21 août 2019**.
- Aucun enfant ne pourra être accueilli en garderie ou en étude si ce dossier n'a pas été déposé.
- Le paiement des garderies ou études se fera sous forme de carte prépayée d'un montant de 20,00 € (40 unités de 0,50 €). Vous pourrez acheter ces cartes auprès du régisseur, mensuellement, aux mêmes heures et au même endroit que la permanence de la cantine ou en mairie aux heures d'ouvertures au public. Les unités non utilisées pourront vous être remboursées en fin d'année scolaire. **Cette carte devra être présentée au surveillant par l'enfant à chaque période de garderie** (ou étude).
- Toute demi-heure entamée sera considérée comme due.
- Un « permis à points » institué par le Conseil Municipal des Enfants permet de suivre le comportement des enfants et induit des sanctions éventuelles ; il s'appliquera à toutes les périodes surveillées par les agents municipaux, à savoir étude, garderie et cantine.
- Pour les études de l'école élémentaire, il ne sera pas admis de sortie anticipée : tout enfant entrant en étude à 17h00 restera jusqu'à 18h00.
- La garderie du vendredi soir a lieu de 16h30 à 17h00 à l'école élémentaire. A 17h, les enfants encore présents seront amenés à l'école maternelle place de la Fontaine. Donc après 17h, vous devez récupérer votre enfant à l'école maternelle (horaire de la fin de garderie identique à la primaire soit 18h15).

AUTRES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES NON MUNICIPALES

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants au Centre de Loisirs de Beaujeu le mercredi et qui veulent des informations complémentaires sont invités à se rapprocher de l'Amicale Laïque (téléphone : 0474695147)

Avec nos sentiments dévoués.

Pour le Maire,
Jean-Noël AILLOUD
Adjoint délégué aux affaires scolaires